

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
13 È 14 FERRAGHJU DI U 2020
13 ET 14 FEVRIER 2020

2020/O1/009

**REPONSE DE MADAME VANINA BORROMEI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CHRISTELLE COMBETTE AU NOM
DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Etat des infrastructures portuaires suite à la tempête Adrian.

Madame la Conseillère,

Comme vous l'avez précisé en introduction de votre demande, les tempêtes successives de ces dernières années provoquent des dégâts importants sur les infrastructures de transports, et plus particulièrement celles liées aux activités portuaires.

Pour revenir plus précisément sur le sujet portuaire Ajaccien, objet de votre question, je vous précise qu'il n'y a qu'une limite administrative portuaire et que dans celle-ci il y a des zones concédées à différents opérateurs, à savoir à la CCI Corse pour le port de pêche et de plaisance Tino Rossi et le port de commerce d'Aiacciu, la Ville d'Aiacciu pour le port de plaisance Charles Ornano, et de secteurs non concédés, c'est-à-dire sous gestion directe de la Collectivité.

Suite à la tempête Adrian, les services de la Collectivité en charge des ports ont établis un diagnostic des zones impactées par cette tempête et ont partagés avec les différents concessionnaires ce diagnostic.

Je précise que l'entretien, la gestion, le renouvellement, l'exploitation comme le maintien des infrastructures en bon état sont du ressort des exploitants.

Concernant la jetée du Marconajo, il a été convenu avec la régie du port en charge de la gestion du port de plaisance Charles Ornano, qu'il s'occuperait de remettre en état les infrastructures aériennes comme prévu au contrat de concession et que la Collectivité prendrait à sa charge les travaux subaquatiques liés aux dégradations de cette tempête. Un marché de travaux a été lancé et il est en cours d'analyse par les services des ports.

Sur la partie non concédé et donc sur les désordres sur le quai des torpilleurs ainsi que sur les dégâts sur le front de mer, les marchés de travaux ont été lancés par la collectivité, et les analyses sont en cours.

Le budget alloué a été chiffré à plus de 800 000 € par la Collectivité.

Sur la question des échouages des navires et de ceux qui ont coulés en fond de golfe. Je vous informe que cette question a été vue avec les services concernés de l'Etat, en charge des épaves de navires ainsi qu'avec la régie du port de plaisance Charles Ornano, puisqu'en juillet 2019 il a été passé un avenant au contrat de concession du port de plaisance, ayant pour objet l'agrandissement du plan d'eau afin de mettre en œuvre un chenal d'accès. Cette extension du domaine portuaire s'inscrit en parallèle avec la modernisation de ce port qu'entreprend la commune, et dans laquelle il est prévu une dépollution du port ainsi que du plan d'eau transféré.

Quant à la jetée de la Citadelle, la réfection de cette infrastructure portuaire est inscrite au contrat de concession qui lie la Collectivité à la CCI Corse pour la gestion du port de commerce d'Aiacciu depuis 2014.

Cette opération de plus de 20 M€ devait être financée à 50% dans le cadre du PEI, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI.

Lors de l'instance de suivi en date du mois d'octobre 2017, il a été décidé que la Collectivité de Corse reprenne la maîtrise d'ouvrage de l'opération de confortement de la jetée de la Citadelle. Ces nouvelles données nécessitent la conclusion d'un avenant au contrat de DSP et éventuellement la définition de nouvelles règles de cofinancement des investissements, sous réserve de la faisabilité juridique de cet avenant.

Sur la question de la fragilité de la jetée, je vous rappelle quelques éléments :

- le diagnostic technique réalisé en 2010 par la CCI ne conclut pas à un risque de rupture de la digue. Il analyse principalement les conditions permettant de réduire ou de supprimer les franchissements lors des tempêtes. Ces franchissements ne sont pas responsables de l'agitation du plan d'eau du bassin Tino Rossi ;
- le diagnostic a souligné des dégradations des dalles et des joints des maçonneries dans la section principales de la digue. Sans attendre la remise du rapport définitif en 2010, la Collectivité de Corse a réalisé un programme de réparation de ces dalles ;
- la digue de la citadelle nécessite un programme de surveillance et d'entretien continu de la part du délégataire. Ayant constaté que certains joints devaient être repris, les services de la Collectivité de Corse ont alerté la CCI sur ce point et lui ont communiqué en juin 2017 le cahier des charges du marché des réparations réalisées. Cette surveillance et l'entretien indispensable de la jetée restent de la responsabilité du concessionnaire.

Voilà donc ce que nous pouvons dire sur ces infrastructures et sur les marchés de travaux que nous menons, qui sont indispensables et le l'ai dit pour un montant évalué à plus de 800 000 €. Je suppose que pour le chéquier, vous faites peut être référence aux infrastructures routières et à la trentaine de millions d'euros que nous investissons sur les quelques années à venir. Ce qui n'a pas été fait depuis 40 ans.

Le chéquier avait peut-être été perdu !